



# PARQUET ABC

Communauté d'intérêts  
de l'Industrie Suisse  
du Parquet



## **La matière première, le bois**

La base de notre parquet est le bois, la seule matière première qui repousse dans la nature. Cette matière première d'un haut niveau de qualité est disponible en quantité suffisante dans les forêts exploitées durablement. Le bois est en bonne voie de devenir la matière première du 21<sup>ème</sup> siècle.

Le bois brut (le plus souvent des frises) provenant de la scierie est découpé, séché et transformé en lames dans la parqueterie, sans modifier les propriétés naturelles du bois.

## **Parquets et environnement**

De nos jours, la fabrication de parquet tient compte de tous les aspects environnementaux. Le bois, notre matière première, est un bel exemple du principe du cycle. Pour l'industrie du parquet, concilier économie et écologie va de soi: par l'utilisation de bois provenant d'exploitations forestières durables, une utilisation optimale des ressources, incluant la combustion des déchets, la récupération des sciures pour le chauffage et la production d'énergie, est garantie. Il en va de même quant à l'utilisation de machines et de technologies informatiques de pointe et l'utilisation majoritaire de colles et vernis ne contenant pas de solvants.

De même, la pose des parquets s'effectue aujourd'hui également selon des critères écologiques. Les parqueteurs utilisent en majorité des colles à dispersion sans solvants et formaldéhyde, des colles élastiques modernes et des vernis aqueux ou huiles respectueux de l'environnement, Des colles spéciales à base de polyuréthane et analogue, ne sont utilisées que rarement et seulement dans des cas spéciaux.

La branche de l'industrie des parquets tient intégralement compte des exigences élevées et variées concernant la protection de l'environnement, la pollution, l'emploi des matières premières et la gestion économe de l'énergie. Elle est consciente de sa responsabilité à l'encontre de la nature, de l'environnement et du consommateur.

De plus, la plupart des sortes de parquets disposent aujourd'hui d'un label (certificat) garantissant une production à développement durable.

## **Essences de bois**

Les essences de bois feuillu (bois dur) sont les plus appropriées pour le parquet en raison de leur dureté. Les essences indigènes européennes les plus demandées et les plus en vogue sont le chêne, le hêtre, le frêne et l'érable. D'autres essences de bois européennes utilisées pour les parquets sont le bouleau, le cerisier et le noyer. Le mélèze, le pin et l'épicéa qui sont les représentants types des bois résineux (bois tendres), sont seulement mis en oeuvre de temps à autre. Les bois exotiques qui sont utilisés essentiellement en raison de leur dureté élevée et de leur couleur foncée (le plus souvent), n'ont qu'une très faible part de marché en Suisse. En revanche, on constate l'utilisation de diverses essences indigènes ayant été foncées par des procédés modernes tels que hautes températures, vapeur ou traitement colorant par exemple.

## **Propriétés**

Le retrait et le gonflement sont des propriétés naturelles du bois. En hiver (période de chauffage), le bois sèche (retrait) avec une faible humidité relative de l'air ambiant. Des formations de joints peu considérables ainsi que des déformations sous forme de tuilage peuvent apparaître entre les différents éléments du parquet. En été, le bois absorbe l'humidité de l'air et gonfle. De petites modifications naturelles peuvent ainsi se produire au cours de l'année entre les différents éléments du parquet.

L'utilisation d'humidificateurs, permet de lutter contre ce phénomène. Il faut cependant noter que les différentes essences réagissent différemment aux variations hygrométriques. Les notices ISP no 5 «Le parquet sur les chapes chauffées» et no 27 «Parquet et climat ambiant» informent sur les conditions climatiques ambiantes.

D'une manière générale et avec les techniques actuelles, tous les types de parquets peuvent être posés sur un système de chauffage basse température par le sol (température maximale superficielle du parquet 27 °C). Il est possible de minimiser la formation des joints par des mesures adéquates. Pour plus d'information, consulter la notice de l'ISP no 5 «Le parquet sur les chapes chauffées».

La dureté (dureté Brinell) est une autre propriété positive du parquet. Elle est très différente selon l'essence de bois (structure de croissance). Le chêne, le hêtre et le frêne ont approximativement la même dureté. L'érable, le bouleau, le cerisier ainsi que d'autres bois nobles indigènes sont légèrement plus tendres que les précédents. Les résineux sont des bois plus tendres, leur domaine d'utilisation est limité. La plupart des bois exotiques ainsi que l'érable du Canada sont nettement plus durs que les meilleures essences de bois indigènes. Toutefois, des talons aiguilles, la chute d'objets pointus sur le sol, des roulettes de chaise ou de meuble inappropriées et autres charges ponctuelles extrêmes peuvent laisser des empreintes ou abîmer la surface de n'importe quelle essence de bois.

Chaque essence a ses propres structures et teintes. La couleur de base du bois peut être influencée, c'est-à-dire intensifiée par le traitement de surface ou laissée à l'état naturel. La plupart des essences de bois jaunissent et les couleurs deviennent foncées/pâles par une exposition intense à la lumière du jour (rayons UV et radiation solaire). Seules quelques rares essences deviennent sensiblement plus sombres au début mais de nouveau plus claires après quelques années. Elles se décolorent. Les teintes naturelles changent le plus fortement au cours des deux premières années suivant la pose. Les différences de couleur naturelle du bois d'une même essence s'égalisent en règle générale beaucoup. Par un nouveau traitement de surface (ponçage et nouvelle application) la teinte d'origine du bois peut être retrouvée.

### **Gamme de produits / types de pose**

On distingue deux types de parquet: les parquets massifs et les parquets multicouches.

Le parquet en bois massif est constitué d'une seule pièce de 8 à 25 mm d'épaisseur. Le parquet multicouche peut se composer de deux, trois, voire plusieurs différentes couches de bois. Les deux groupes de produits sont livrables d'usine avec une surface brute ou traitée. On dit alors qu'il s'agit de parquet brut ou de parquet fini. Les parquets préfabriqués sont vitrifiés, huilés ou cirés en usine.

Il y a également le choix entre différents types de pose. On distingue ici entre la pose «collée», «flottante» et «clouée».

Le collage sur toute la surface, de loin le plus répandu en Suisse, exige une base plane, ferme, propre et sèche (chapes en ciment, à base de sulfate de calcium ou des panneaux en fibres de bois). Ce type de pose est avant tout mis en œuvre pour les parquets bruts et multicouches, toutefois toujours plus aussi pour les lames à 3 couches. Il se prête particulièrement au montage sur les systèmes de chauffage par le sol.

La pose flottante signifie que le parquet n'est pas rendu solidaire avec le support. Une couche intermédiaire servant d'isolation thermique ou d'isolation du sol aux bruits d'impact est placée entre le parquet et le support. Le parquet repose ainsi sur la couche intermédiaire sans liaison fixe avec le support, mais tient par sa masse. La pose flottante convient entre autres spécialement pour des rénovations, l'amélioration des valeurs d'isolation du bruit de choc, les supports revêtus de colles difficiles à enlever et pour accroître le confort à la marche.

Dans le type de pose le plus ancien, les différentes lames de bois sont clouées sur un support tel qu'un faux plancher, un lambourrage ou des panneaux en fibres de bois. Aujourd'hui, ce type de pose n'est que très rarement utilisé (rénovation, planchers de sports etc.)

### **Diversité des dessins et domaines d'utilisation**

Il existe d'innombrables formats, dessins, motifs et teintes de bois, susceptibles d'être combinés sur demande. Il n'y a pratiquement pas de limites à l'imagination. Du parquet mosaïque de petit format jusqu'aux très grandes planches longues et larges en passant par les dessins en pont de navire, le projeteur ou le maître de l'ouvrage est libre dans sa créativité. La pose d'un parquet peut s'effectuer sous forme de damiers, lames (pont de navire ou à l'anglaise), à bâtons rompus, par panneaux avec frise et bordure ou de nombreux autres motifs. On peut modifier l'aspect optique d'une pièce selon le sens du bois ou des éléments. En règle générale, les sols à lames / lames larges sont posés parallèlement à la source principale de lumière incidente. De même, on peut également combiner différentes essences de bois et différentes teintes.

Les domaines d'utilisation du parquet sont variés. Le parquet est un revêtement de sol qui est tout autant adapté pour les habitations privées que pour les bureaux, écoles, restaurants ou autres domaines à grand passage. En choisissant un parquet il faut non seulement tenir compte de la dureté du bois, mais également de sa structure et de son comportement. Le choix du traitement de surface adapté à l'usage, est un facteur de décision essentiel pour la durabilité d'un sol en parquet.

## Traitements de surface

Plus de la moitié des sols en parquet posés en Suisse sont aujourd'hui des parquets préfabriqués. Il s'agit de parquets finis, vitrifiés avec des vernis acryliques exempts de solvant et de formaldéhyde, durcis aux rayons UV ou de parquets huilés/cirés. Les vernis aqueux sont utilisés sur le chantier. Aujourd'hui, ils ont acquis une forte résistance à l'usure et aux produits chimiques en raison de leur amélioration constante. Ils sont utilisables aussi bien dans les habitations que dans les lieux publics. Les vernis sont en outre disponibles avec différents degrés de brillance. Pour diverses raisons, les vernis à base de solvants ne devraient plus être utilisés.

A côté des vitrifications avec formation de film, il existe encore divers traitements à base d'huile et à base de cire, voire une combinaison d'huile et de cire. Leur but est d'obtenir une surface de bois naturelle et mate ayant une patine soyeuse. Quelques-uns de ces traitements exigent parfois des soins consécutifs plus fréquents au départ. Avec le temps, la fréquence devient plus faible, analogue à celle d'une surface vitrifiée.

Concernant tous les sols en bois traités en usine (vitrifiés, huilés, cirés etc.), il est recommandé de procéder à un premier traitement aussitôt après la pose afin de protéger les secteurs des chants des éléments de parquets n'ayant la plupart du temps pas fait l'objet d'un traitement.

Important: Différents sous-tapis, souvent de couleur, utilisés comme protection contre le glissement, possèdent des proportions importantes de plastifiants. Ceux-ci peuvent migrer dans/à travers le traitement de surface et conduire à des décolorations. Des garnitures pare-vapeur conduisent également à des décolorations et à des déformations dans le parquet. Les roulettes en caoutchouc de tous les types de chariots/meubles ou pneus de voitures peuvent également conduire à des décolorations par des migrations de plastifiants.

## Durée de vie et aptitude à la rénovation

Le parquet est le seul revêtement de sol susceptible d'être rénové en partie ou totalement. Lorsqu'il est gravement abîmé, on peut remplacer des éléments isolés du parquet. Cette opération peut s'effectuer sans ponçage et vitrification, huilage ou cirage pour les éléments de parquet préfabriqués. Il est également possible de reponcer et de retraiter à tout moment la totalité de la surface. Lors d'un ponçage on enlève env. 0.5 à 0.7 mm de bois. On peut ainsi rénover 2 à 3 fois un produit multicouche ayant une couche d'usure de 4 mm. Pour une durée de vie moyenne de 10 - 15 ans d'un traitement de surface, tous les sols en parquet ayant une couche d'usure de 2,5 mm au moins à l'état neuf, peuvent atteindre une durée de vie de 40 ans, tel qu'il a été prédéfini par l'Association suisse des propriétaires. Les parquets avec une couche d'usure de 6, 8 mm ou davantage ont le plus souvent une durée de vie s'étalant sur de nombreuses générations. Une rénovation de sols en bois véritable ou plaqué par ponçage s'avère difficile voire impossible lorsque la couche d'usure est inférieure à 2,5 mm. Toutefois, des réparations sont malgré tout possibles par un remplacement local d'éléments.

La notice ISP no 13 «Réparations de surfaces de parquet posées – Possibilités» fournit des renseignements sur les possibilités de réparations.

## Nettoyage et entretien

Les produits naturels tels que le bois subissent un vieillissement naturel dû aux influences extérieures. De petites rayures, des taches et autres traces de l'utilisation quotidienne aboutissent à la formation d'une patine naturelle et confèrent au parquet une note personnelle.

Les possibilités d'entretien suivantes permettent au parquet de conserver son aspect naturel et sa chaleur et de remplir ainsi sa fonction de revêtement d'usure sur une longue période.

Le nettoyage courant pour tous les sols en parquet s'effectue à l'aspirateur ou avec un chiffon légèrement humide. Certains chiffons en microfibres présentent des qualités évidentes pour le nettoyage du parquet vitrifié. Attention: certains chiffons en microfibres ne sont toutefois pas adaptés au nettoyage du parquet. N'utiliser en aucun cas une machine nettoyeuse automatique ou un appareil à vapeur et ne pas nettoyer à grande eau. Des produits d'entretien appropriés permettent de protéger et de polir les vitrifications ou de modifier leur degré de brillance.

Les surfaces en bois cirées et huilées exigent un retraitement régulier, toutefois, selon le système de traitement, un nettoyage ne peut pas être effectué avant 2 - 4 semaines (après la pose). Sur les surfaces en bois huilées, il ne devrait pas être employé de chiffons à microfibres.

Dans un premier temps, l'entretien de ces parquets est moins important que pour les surfaces vitrifiées. Toutefois avec le temps, dès que la surface en bois huilée et cirée est saturée, le parquet est plus facile à entretenir.

Des notices d'entretien détaillées pour parquets vitrifiés et huilés sont disponibles auprès de l'ISP ou dans un magasin de parquets ISP.

Remarque: les nettoyages après chantier doivent impérativement être effectués selon les spécifications du fabricant et les contraintes du système, en conformité avec la propriété de la surface du nouveau plancher en bois. Les spécialistes du nettoyage après chantier sont tenus de s'informer suffisamment et d'utiliser des produits appropriés.

## **Parquets et climat ambiant**

Comme indiqué précédemment, un produit naturel tel que le parquet en bois pose toujours des exigences en matière de climat ambiant, afin qu'il ne survienne pas de déformations extrêmes ou d'avaries liées à un dessèchement excessif.

Durant toute la phase de temps sec et la période de chauffage, c'est-à-dire en hiver, selon les spécifications de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) et les normes SIA, il doit toujours y avoir une humidité relative de l'air ambiant de 30 % au moins (conseil: env. 35 – 45 %). Selon les normes SIA, la température maximale superficielle d'un plancher en bois posé sur un chauffage par le sol ne doit jamais dépasser 27 °C.

En respectant ces valeurs, un parquet peut toutefois passer l'hiver sans avaries malgré des déformations. Des formations de joints et des déformations minimales sont naturelles et ne peuvent jamais être évitées entièrement, restent normales tant qu'elles se referment jusqu'à la fin de la période de temps humide / de l'été.

Des mesures spéciales s'avèrent inévitables particulièrement en cas d'aération contrôlée des locaux tels qu'on les rencontre par exemple dans les maisons d'habitation MINERGIE. Dans de tels locaux, il règne souvent une humidité de l'air ambiant particulièrement basse sur une très longue période, ce qui conduit à de nombreuses avaries de sols en parquet. À cet effet, la notice ISP no 27 «Parquet et climat ambiant» informe plus en détail.

Un climat ambiant insuffisant peut également conduire à des avaries dans des appartements vides. Un taux d'humidité d'air ambiant trop bas provoque un dessèchement excessif du bois avec les conséquences décrites précédemment. En été, il peut également y avoir un taux d'humidité trop élevé conjointement avec l'humidité résiduelle après chantier émanant des murs, plafonds, crépis etc. pouvant conduire à des colorations artificielles dans le parquet. Ceci particulièrement lorsque les locaux sont insuffisamment aérés. La notice ISP no 34 «Le parquet dans les pièces vides» décrit cette problématique.

## **Informations**

L'ISP dispose d'une grande quantité d'autres notices techniques et d'informations les plus diverses autour du thème du parquet.

Toutes les publications peuvent être téléchargées dans les liens [www.holz-parkett.ch](http://www.holz-parkett.ch) ou [www.parkett-verband.ch](http://www.parkett-verband.ch).

Interessengemeinschaft der Schweizerischen Parkett-Industrie  
Communauté d'intérêts de l'Industrie Suisse du Parquet  
Comunità d'interesse dell'Industria Svizzera del Parchetto

ISP-Technik: Winterhaldenstr. 14A, 3627 Heimberg  
Adresse postale: Case postale, 3627 Heimberg  
Téléphone: 033 438 06 40 Fax 033 438 06 44

E-mail: [isp@bluewin.ch](mailto:isp@bluewin.ch)  
[www.parkett-verband.ch](http://www.parkett-verband.ch) / [www.holz-parkett.ch](http://www.holz-parkett.ch)